



Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
Ministre responsable des Relations avec les
Québécois d'expression anglaise
Député de la circonscription de Groulx
ministre@finances.gouv.qc.ca

McMasterville, le 1^{er} février 2023
PAR COURRIEL

OBJET : Recommandations budgétaires 2023-2024

Monsieur le Ministre,

L'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) regroupe plus de 1 000 membres répartis aux quatre coins de la province. Notre mission est de promouvoir et d'influencer la gestion des risques en matière de sécurité incendie, de secours de personnes et de sécurité civile au Québec.

Comme de nombreux secteurs, le métier de pompier est frappé de plein fouet par le manque de main-d'œuvre, les départs à la retraite et le manque de bénévoles. Malheureusement, cette situation ne s'est pas améliorée en 2022.

À titre indicatif de la gravité de la situation;

- Au cours des 20 dernières années, le nombre de pompiers volontaires et à temps partiel a chuté de 19 % au Québecⁱ.
- 65 % des municipalités de 50 000 habitants et moins ont un enjeu de relèveⁱⁱ.
- En région, dès qu'on s'éloigne des municipalités plus peuplées, une grande majorité de services incendies appréhendent ne pas pouvoir répondre aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie (MSP 2022) quant aux paramètres d'une force de frappe efficace.

Actuellement au Québec, la sécurité incendie est assurée par quelque 21 000 pompiers. Plus de 75 % sont des temps partiels et des volontaires. Ils assurent la protection de leur communauté contre les incendies et les sinistres, en plus d'occuper un emploi à temps plein ailleurs. Au Québec, nous constatons une augmentation importante des phénomènes climatiques extrêmes. Ce sont les pompiers qui répondent à ces événements d'urgence. En fait, les pompiers volontaires et à temps partiel constituent la première ligne de défense civile et leur apport à la protection du public est inestimable.

Au cours des deux dernières années, l'AGSICQ a mené une vaste enquête, auprès de 642 services de sécurité incendie répartis dans l'ensemble des régions, pour documenter la situation et trouver des pistes de solutions. Cette enquête nous a permis d'identifier les principaux freins à l'embauche et à la rétention des pompiers.

Parmi les facteurs d'attraction identifiés, le revenu supplémentaire était cité par 55 % des répondants de l'étude. La fiscalité est donc au cœur des solutions pour contrer l'enjeu de relève chez les pompiers.

À compter de l'exercice budgétaire 2023-2024 nous vous demandons de bonifier les paramètres du Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage.

À l'heure actuelle, cette mesure permet de demander un crédit d'impôt de 450 \$, soit l'équivalent de 15 % d'un montant de 3 000 \$.

Dans le contexte économique que nous connaissons aujourd'hui, il devient évident que malgré la bonne volonté derrière cette mesure fiscale, le montant du crédit ne constitue aucunement un incitatif pour la relève. **Nous vous demandons donc d'augmenter le montant du crédit admissible pour les pompiers volontaires et à temps partiel à un maximum de 1500 \$.**

Nous constatons également que les pompiers volontaires et à temps partiel ne se rendent pas disponibles pour leur communauté, parce qu'ils craignent que leur revenu principal ne soit amputé, s'ils effectuent des heures comme pompier. Afin de contrer cette tendance, **nous recommandons que les 10 000 premiers dollars gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel soient exonérés d'impôts**, compte tenu de leur apport indéniable à la sécurité de leur collectivité et des risques auxquels ils s'exposent pour sauver des vies et des biens.

Monsieur le ministre, plus que jamais, nos pompiers ont besoin de votre soutien et celui de votre gouvernement, afin de s'attaquer dès maintenant aux enjeux de relève. La capacité à assurer la sécurité incendie et la protection civile de nos collectivités en dépend.



Jean Bartolo
COPRÉSIDENT



Jean Melançon
COPRÉSIDENT



Sylvain Mireault
DIRECTEUR GÉNÉRAL

c.c. Monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique

ⁱ Étude *Les enjeux de relève chez les pompiers*, AGSICQ 2022 (à paraître)

ⁱⁱ Source IDEM